

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/660 du 26 avril 2018, renouvelant l'approbation de la substance active bentazone conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique FARO 480*

*de la société* ASCENZA AGRO, SA

*numéro de dossier* n°2019-2484

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit FARO 480 dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active bentazone,*

*Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après arrive à échéance le 31 mai 2019 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

|                  |   |
|------------------|---|
| Noms du produit  | FARO 480<br>FABASSOL 480  |
| Type de produit  | Générique   |
| Titulaire        | ASCENZA AGRO, SA<br>Avenida do Rio Tejo, Herdade das Praias,<br>2910-440 SETUBAL,<br>PORTUGAL |
| Formulation      | Concentré soluble (SL)  |
| Contenant        | 480 g/L - bentazone   |
| Numéro d'intrant | 2150055   |
| Numéro d'AMM     | 2150023   |
| Fonction         | Herbicide   |
| Gamme d'usage    | Professionnel   |

### Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

|  |            |
|--|------------|
| Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché  | 31/05/2019 |
| Date limite pour la vente et la distribution             | 30/11/2019 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks | 30/11/2020 |

A Maisons-Alfort le, 10 AVR. 2019

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)